

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUETTES  
RÉUNI LE 21.03.2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT ET UN MARS à VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÛMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI EN MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE Mr. **Michel PEREZ**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (17):**

Mr **VIRAZEL** Daniel, Mme **PUGGIA** Huguette, Mme **MONTELS** Marie-Hélène, Mr **GARCIA** Jean-Louis ; Mr. **SARRALDE** Floréal ; Mr. **CAPDECOMME** Michel ; Mr **ESTEVE** Jean-Pierre ; Mme **JOIGNEAUX** Laurence ; Mr **LAMARQUE** Claude, Mme. **MÖRCH** Sandrine ; Mr. **SCHAEGIS** Albert ; Mr. **EL BOUSTANI** Hakim ; Mr **PARIS** Thierry, Mme.**LULIE-TUQUET** Thérèse ; Mr. **RONCHINI** Daniel ; Mme **ROUXEL-POUX** Régine,

**ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION (4):** Mme **BRUT-BONNEFOY** Sandra ; Mme **ESTEVE-JAUVAT** Valérie, Mme **VIEU** Annie ; Mr. **LASSALLE-MICHEL** Jean ; Mr. **SAUTREAU** David ;

**ÉTAIT ABSENT (1):** Mr. **LOSTE** Maxime ;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Laurence **JOIGNEAUX**.

**ORDRE DU JOUR**

**Compte rendu de la dernière séance**, dont copie a été adressée à chaque conseiller, est adopté sans observation.

**❶ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES par délégation est fait par Mr. le Maire :**

⇒ La décision n°04/2014 du 17.02.14 ayant pour objet la demande de subvention à présenter au Conseil Général de la Hte-Garonne pour la réalisation de travaux de clôture dans la salle de sport sur une dépense de 3 492.95€ ;

⇒ La décision n°05/2014 du 19.02.14 ayant pour objet la demande de subvention à présenter au Conseil Général de la Hte-Garonne pour la réalisation de travaux au C.D.P. sur un équipement sportif et sur une dépense de 2 016.67€ ;

⇒ La décision n°06/2014 du 19.02.14 ayant pour objet la demande de subvention à présenter au Conseil Général de la Hte-Garonne pour la réalisation de travaux au C.S.C. François Mitterrand pour la mise en conformité du bâtiment et sur une dépense de 2 461.00€ ;

## ② FINANCES COMMUNALES :

⇒ **BUDGET COMMUNAL : le Conseil Municipal approuve :**

1. à l'unanimité : Le compte administratif 2013 présenté par le Maire (non votant), C.A., conforme au compte de gestion du comptable de la Commune, sachant que :

en section de fonctionnement, la réalisation
des dépenses représente un total de = 2 017 546.42€
les recettes un total de = 2 355 528.68€
ce qui donne un excédent 2013 = 337 982.26€ auquel il faut ajouter
l'excédent 2012 qui était de = 826 312.01€. Ce qui donne un excédent cumulé 2013 de : 1 164 294.27€ à reporter(*) en section de fonctionnement 2014
en section d'investissement, la réalisation
des dépenses représente un total de = 4 027 411.31€ (y compris les opérations d'ordre)
& les recettes, un total de 3 986 896.29€ (y compris les opérations d'ordre)
ce qui donne un déficit 2013 de = 40 515.02€ auquel il faut ajouter
de l'excédent 2012 qui était de... = 277 477.04€. Ce qui donne en 2013, un excédent cumulé de 236 962.02 € à reporter (*) en 2014 en section d'investissement

La procédure dite « d'affectation du résultat » (\*) est approuvée unanimement par le Conseil.

2. Le Budget Primitif 2014 présenté par le Maire, -chapitre par chapitre, sachant que :

2.1

- les recettes et dépenses de fonctionnement équilibrent à 3 571 534.27€
- les recettes et dépenses d'investissement équilibrent à : 2 789 752.69€  
( approbation à l'unanimité)

**2.2 - Le Conseil Municipal approuve par**

**15 voix pour :** M. Perez, D. Virazel, H.Puggia, J.L.Garcia, M.H.Montels, Fl. Sarralde, A ;Vieu, M.Capdecombe, D.Sautreau, Th.Paris, S.Mörch, H.El.Boustani, V.Estève-Jauvat, L.Joigneaux, Al.Schaegis

**6 voix contre :** R.Poux-Rouxel, Th.Lulié-Tuquet, S.Brut-Bonnefoy, D.Ronchini, Cl.Lamarque, J.Lassale-Michel) et

**1 abstention** (J.P.Estève)

⇒ le montant du produit de la fiscalité locale attendu et nécessaire à l'équilibre de notre budget à savoir 1 445 197€ au chapitre 73.

⇒ Les taux des taxes en progression de 3% à savoir :

- 14.18% pour la TH
- 22.80% pour la TFB
- 157.21 % pour la TFNB .

**2.3 Il approuve également :** (à l'unanimité des votants)

⇒ tous les autres chapitres

⇒ la reconduction du taux de la prime annuelle du régime indemnitaire en faveur des agents fixé à 8.70% (depuis 2011)

⇒ (à l'unanimité des votants) de nombre de chèque-déjeuner qui passe de 10 à 12 avec une valeur faciale de 10€ au lieu de 8€, à compter du 1<sup>er</sup> avril

⇒ (à l'unanimité des votants) la délégation d'attribution accordée au Maire pour solliciter les demandes de subventions, au fur et à mesure, au Conseil Général et à tous les organismes susceptibles d'aider la Commune pour financer tous les projets figurant en dépenses, au budget primitif 2014 ;

⇒ (à l'unanimité des votants) et d'une façon générale, la délégation d'attribution accordée au Maire pour mettre en œuvre, dans la limite des présentes inscriptions budgétaires, toutes décisions modificatives (DM) nécessaires et signer tous documents s'y rapportant, délégation dont il sera ensuite rendu compte conformément à l'article 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

⇒ **SUBVENTIONS ANNUELLES :**

Le Conseil Municipal, sur propositions des Présidents de Commissions Communales concernées qui ont reçu chaque association individuellement, donne son accord au versement des subventions suivantes :

6574	ACCA DE ROQUETTES	250.00
6574	ADAMA 31 Ass. des anciens maires 31	40.00
6574	AFDA 31	200.00
6574	AIKIDO-CLUB ROQUETTOIS	600.00
6574	ASS ENVIRONNEMENT CULTURE ET PATRIMOINE DE ROQUETTES	200.00
6574	ASSOCIATION COCODI	380.00
6574	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DANIEL SORANO	285.00
6574	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE PINS JUSTARET	125.00
6574	AVEC	250.00
6574	BASKET - CLUB ROQUETTOIS	5 500.00
6574	BOXING CLUB ROQUETTOIS	600.00
6574	CLUB DES JEUNES ANCIENS	1 750.00
6574	COMITE DES FETES DE ROQUETTES	6 000.00
6574	COMITE DES FETES DE ROQUETTES	2 253.00
6574	COMITE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE PORTET/GARONNE	400.00
6574	CREATION ET LOISIRS	200.00
6574	CYCLO CLUB ROQUETTES J.C. FOURCADE	600.00
6574	F.N.A.C.A	300.00
6574	FOOTBALL-CLUB ROQUETTOIS	5 500.00
6574	FOYER RURAL	300.00
6574	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400.00
6574	JEUNESSE AU PLEIN AIR Comité départemental J.P.A.	260.00
6574	JUDO CLUB DE ROQUETTES	3 000.00
6574	LA PREVENTION ROUTIERE	90.00
6574	LES BALADINS DU CONFLUENT	300.00
6574	PETANQUE ROQUETTOISE	1 000.00
6574	ROQUETTES TEAM SENSAS	150.00
6574	SECOURS CATHOLIQUE EQUIPE DE ROQUES (Mme BUISSON)	400.00
6574	SPORTING-CLUB ROQUETTOIS	4 000.00
6574	TENNIS - CLUB ROQUETTOIS	4 000.00
6574	VELO CLUB ROQUETTOIS OMNISPORT	2 200.00

VU PAR NOUS MICHEL PEREZ MAIRE DE ROQUETTES, POUR ETRE AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE, CE JOUR 28.03.2014 ET CE CONFORMÉMENT AU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LE MAIRE,  
MICHEL PEREZ